

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS731

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 3, après le mot :

« distincte, »

insérer les mots :

« le nombre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.